

Dépôt :

LSAP

Luxembourg, le 19 octobre 2021

2

MOTION

Dépôt : M. Dan Biancalana
Interpellat au sujet de la
gestion de catastrophes
naturelles

La Chambre des Député-e-s,

considérant,

- le déroulement de la gestion de crise dans le contexte des intempéries et inondations qui ont frappé le pays au cours de la semaine du 12 juillet 2021 ;
- le rapport du Gouvernement relatif à la gestion de crise dans le cadre des intempéries des 14 et 15 juillet 2021 depuis la phase de préalerte et les conclusions tirées ;
- l'importance d'une communication de crise transparente, accessible et concise ;
- la crise climatique impactant directement la fréquence et l'intensité des événements météorologiques extrêmes ;
- la nécessité de disposer d'un système de gestion et de communication de crise performant ;
- les travaux actuellement en cours concernant le deuxième plan de gestion des risques d'inondation ;

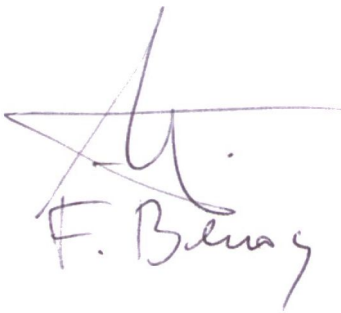
invite le Gouvernement,


- à procéder à une réflexion sur le rôle et la responsabilité des acteurs au cours de la gestion d'une crise, et particulièrement en ce qui concerne la communication ainsi que la coordination de crise à l'égard des autorités locales, des médias, des autres administrations et du grand public ;
- à analyser le rôle de la communication de crise lorsque plusieurs cellules d'évaluation sont actives et l'implication des médias ;
- à poursuivre les travaux entamés au niveau de la diversification des moyens d'alerte de la population par des canaux de communication multiples directs et indirects et à continuer l'évaluation d'autres canaux de communication

complémentaires tout en prenant le retour d'expériences relatif aux intempéries des 14 et 15 juillet 2021 en compte ;

- à mener une réflexion sur l'élaboration de critères justifiant la reconnaissance de la qualité de catastrophe naturelle à un événement climatique de proportions extraordinaires ainsi que sur la procédure y associée ;
- à présenter les résultats des différentes réflexions à la Chambre des Député-e-s, tout en y associant le secteur communal ;

Signatures :


F. Belay

Dan Braucylona


Hahn Max
